

Formulaire de déclaration simplifiée FORAGES, PRÉLÈVEMENTS, REJETS, TRAVAUX EN RIVIÈRE, PLANS D'EAU

Où demander des renseignements ?

- Sur la **loi sur l'eau**, les **PPRI** et les zones inondables : Service Eau et Risques : ddtm-ser@gard.gouv.fr
- Site État dans le Gard : <http://gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieus-aquatiques>
- Sur **Natura 2000** : Service Environnement et Forêt : ddtm-sef@gard.gouv.fr

Avertissements

Les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (I.O.T.A.) susceptibles d'avoir une incidence sur un milieu aquatique relèvent du champ d'application du code de l'environnement et peuvent nécessiter une autorisation environnementale ou une déclaration - article L214-3 du code de l'environnement. Les procédures applicables sont définies respectivement aux articles R181-1 à 52 (autorisation) et R214-32 à R214-40-3 (déclaration).

La réglementation européenne exige l'atteinte du bon état général des eaux. Elle impose ainsi que les ouvrages ou activités ayant un impact sur les milieux aquatiques soient conçus, réalisés et gérés dans le respect des équilibres et des différents usages de l'eau.

Ce document a pour objet de vous aider dans l'élaboration des dossiers les plus courants de « déclaration » pour : un forage, un prélèvement, un rejet (hors eaux pluviales), des travaux en cours d'eau, ou la création d'un plan d'eau. Le dossier de déclaration est à envoyer **renseigné dans son intégralité en fonction du projet en 2 exemplaires papier (annexes comprises) et une version numérique** au Guichet Unique de l'eau (coordonnées ci-dessus), ou à téléverser sur le site **service-public.fr**, en fournissant dans ce cas 2 exemplaires papier au guichet unique de l'eau.

La liste des informations demandées n'est pas exhaustive. Si l'impact du projet sur le régime hydrologique du cours d'eau ou sur le milieu naturel est important voire irréversible, la DDTM se réserve le droit de demander la fourniture d'informations complémentaires ou de s'opposer au projet, comme le prévoit la réglementation.

Tout dossier incomplet devra être complété, avant d'être instruit.

Il vous appartient de vérifier que toutes les pièces à joindre au présent formulaire sont transmises.

Le syndicat de rivière ou la Chambre d'Agriculture peuvent vous apporter un appui technique dans la conception de votre projet ou l'élaboration du dossier.

La durée d'instruction est de **deux mois** à compter du dépôt du dossier complet et régulier, sous réserve des délais nécessaires à la fourniture d'éléments complémentaires, qui peuvent vous être demandés dans le cadre de l'instruction, lesquels remettent à "zéro" ce compte.

Dès que votre dossier sera considéré comme complet, un « récépissé de déclaration » vous sera adressé par la DDTM, qu'il vous appartient de lire et de respecter. Il peut comporter des prescriptions de réalisations ou être assorti d'arrêtés(s) de prescriptions générales, qu'il vous faudra respecter lors de la réalisation de votre projet.

Les travaux ne peuvent être engagés avant l'échéance indiquée dans le récépissé de déclaration, ou la réception d'un accord anticipé.

Des contrôles sont régulièrement mis en oeuvre.

La procédure au titre de la loi sur l'eau ne dispense en aucun cas le demandeur de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (code civil, code de l'urbanisme, code rural...).

Partie I

Demandeur, projet et nomenclature loi sur l'eau

1 - Identité du demandeur :

Si entreprise ou collectivité :	
Raison sociale :
N° SIRET (obligatoire) :
Adresse complète :
Téléphone (fixe / portable) :
Adresse mail (obligatoire) :
Nom et prénom du représentant :
Qualité du signataire :	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input type="checkbox"/> Mandataire du maître d'ouvrage
OU	
Si particulier :	
NOM Prénom :
Adresse complète :
Téléphone (fixe / portable) :
Adresse mail (obligatoire) :



Pièce à joindre : Si le maître d'ouvrage est une collectivité : une délibération autorisant son représentant à déposer le dossier réglementaire au titre du code de l'environnement et validant le projet.

2 - Localisation du projet :

Commune(s)		
Cours d'eau concerné ?	Nom :		
	En eau toute l'année ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	A sec en été ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	En eau uniquement après une pluie ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Nappe concernée ?	Nom :		
	Catégorie piscicole	<input type="checkbox"/> 1ère catégorie	<input type="checkbox"/> 2ème catégorie
Références cadastrales	Section(s)	Parcelle(s)	Propriétaire(s) (NOM et prénom) et autorisation obtenue (O/N) (*)

(*) Si vous n'êtes pas propriétaire de toutes les parcelles concernées par le projet, vous devez préalablement avoir obtenu l'accord écrit de chaque propriétaire et en fournir une copie dans le dossier ou **fournir une attestation de propriété, ou un compromis de vente**

3 - Objet de la demande, objectifs et nature du projet :

Objet de la demande :

.....

.....

Objectifs :

.....

.....

Nature du projet et descriptif des travaux (la réalisation des travaux doit être détaillée avec précision) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Durée d'intervention :

Date de début des travaux souhaitée :

Compatibilité du projet avec le PLU en vigueur Oui Non

Si NON : le projet n'est pas réalisable sauf à engager préalablement une mise en compatibilité du document d'urbanisme auprès de la commune.

4 - Caractérisation de l'écoulement : cartographie des cours d'eau :

	Pour renseigner cette partie, consultez la cartographie des cours d'eau du Gard : http://gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieus-aquatiques/Cartographie-des-cours-d-eau-Police-de-l-eau
---	--

Caractérisation de l'écoulement d'après la cartographie des cours d'eau	<input type="checkbox"/> cours d'eau <input type="checkbox"/> non cours d'eau <input type="checkbox"/> indéterminé <input type="checkbox"/> non figuré
--	--

Si l'écoulement est cartographié en "indéterminé", ou en cas de doute, contacter la DDTM.

5 - Rubriques de la nomenclature loi sur l'eau concernées :

Les rubriques concernées par votre projet sont à compléter dans le tableau suivant (liste non exhaustive). Si les dimensions de votre projet sont supérieures aux seuils indiqués dans le tableau suivant, celui-ci relève d'une procédure d'autorisation environnementale.

NB : les dimensions à considérer correspondent au cumul des opérations sur un même cours d'eau et dépendant d'un même maître d'ouvrage.

Rubrique	Nature du projet (IOTA) ayant un impact sur le cours d'eau	Éléments du projet (à compléter)	Seuils de la procédure de déclaration	Mon projet est-il soumis ?	Annexes à renseigner
1.1.1.0	Sondage, forage y compris essais de pompage, puits, en eau souterraine ou nappe d'accompagnement d'un cours d'eau	Profondeur : m Volume annuel prélevé : = m ³ /an	-	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1
1.1.2.0	Prélèvement en eau souterraine	Volume annuel prélevé : V = m ³ /an	10 000 ≤ V < 200 000	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2
1.2.1.0	Prélèvement dans un cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement	Débit maximal prélevé par le projet : Q_p = m ³ /h Débit maximal déjà prélevé par l'ensemble des prises d'eau du demandeur : Q_{existant} = m ³ /h Débit maximal cumulé : Q_c = Q_p+Q_{existant} = m ³ /h Débit d'étiage du cours d'eau : QMNA5¹ = m ³ /s Débit moyen du cours d'eau (module) : Q_{module}² = m ³ /s	400 ≤ Q _c < 1 000 ou 2% ≤ Q _c / Q _{QMNA5} < 5%	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.3.1.0	Prélèvement dans un cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement en zone de répartition des eaux³	Débit maximal prélevé par le projet : Q_p = m ³ /h Débit maximal déjà prélevé par l'ensemble des prises d'eau du demandeur : Q_{existant} = m ³ /h Débit maximal cumulé : Q_c = Q_p+Q_{existant} = m ³ /h	Q _c < 8	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
2.2.1.0	Rejet en eau douce [régime hydraulique] (sauf eaux pluviales et eaux usées)	Capacité totale de rejet de l'ouvrage : Q_r = m ³ /j Débit moyen du cours d'eau (module) : Q_{module}² = m ³ /s	2 000 < Q _r < 10 000 ou 5% ≤ Q _r / Q _{QMNA5} < 25%	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	3
2.2.3.0	Rejet en eau douce [Flux polluant] (sauf eaux pluviales et eaux usées)	Flux total de pollution brute supérieur ou égal au niveau R1 (arrêté 30/06/2020 NOR : TREL2011758A) pour au moins un paramètre : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Débit moyen journalier du rejet : Q_r = m ³ /j	Voir arrêté pour seuils R1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3.1.1.0	IOTA dans le lit mineur créant un obstacle à la continuité écologique	Différence de niveau, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau, entre l'amont et l'aval de l'ouvrage : H = m	0,2 < H < 0,5	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	4
3.1.2.0	IOTA modifiant le profil en long ou en travers du cours d'eau	Longueur de cours d'eau modifiée / impactée : L = m	L < 100	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

1 QMNA5 : débit d'étiage du cours d'eau = Débit Mensuel Minimal Annuel de fréquence sèche de récurrence cinq ans - voir www.eaufrance.fr/IMG/zip/cartes_debits_caracteristiques.zip

2 Module : débit moyen interannuel - voir www.eaufrance.fr/IMG/zip/cartes_debits_caracteristiques.zip

3 La liste des communes classées en zone de répartition des eaux est accessible à l'adresse suivante : <http://gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource2/Les-Zones-de-Repartition-des-Eaux-ZRE>

Rubrique	Nature du projet (IOTA) ayant un impact sur le cours d'eau	Éléments du projet (à compléter)	Seuils de la procédure de déclaration	Mon projet est-il soumis ?	Annexes à renseigner
3.1.3.0	Installation ou ouvrage ayant un impact sur la luminosité (buse...)	Longueur de l'ouvrage : L = m	$10 \leq L < 100$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	4
3.1.4.0	Consolidation ou protection de berges par des techniques autres que végétales vivantes	Rive droite : longueur impactée : m Rive gauche : longueur impactée : m Longueur totale : L = m	$20 \leq L < 200$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	4
3.1.5.0	IOTA dans le lit mineur du cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères...⁴	Surface de frayères détruite ou emprise des travaux en lit mouillé : S = m²	$S < 200$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou canaux avec déplacement de sédiments	Volume des matériaux déplacés : V = m³ Analyse des sédiments : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	$V < 2\,000$ et teneur des sédiments \leq au niveau de référence S1 ⁴	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3.2.3.0	Plan d'eau , permanent ou non (y c vidange)	Superficie du plan d'eau : S = ha Hauteur du barrage : H = m Volume de la retenue : V = m³	$0,1 \leq S < 3$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	5
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai de zones humides	Surface de zone humide impactée : S = ha	$0,1 \leq S < 1$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	4
3.3.5.0	Travaux de restauration des fonctionnalités	Critères définis dans l'arrêté ministériel du 30/06/2020 NOR : TREL2011759A		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	4
...	Autre(s) rubrique(s)	Si d'autres rubriques concernent votre projet : contactez le service eau et inondation de la DDTM			

6 - Réalisation(s) antérieure(s) :

Indiquez si vous avez déjà réalisé des travaux de même nature sur le même cours d'eau ou dans la même nappe. Le cas échéant, précisez la date d'autorisation, le type de décision (arrêté ou récépissé), et le cas échéant la référence du dossier.

.....
.....
.....



Pièce à joindre : copie de la décision administrative se rapportant à l'ouvrage déjà autorisé (arrêté préfectoral, récépissé...).

4... les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole des crustacés et des batraciens ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet

Partie II

Annexes à renseigner
en fonction du projet

7 - Caractéristiques du projet et analyse des incidences sur la ressource en eau des milieux aquatiques :

Si votre projet concerne la création d'un forage



Renseigner l'annexe n°1
"Les Forages"
et les points 8 à 18

Si votre projet concerne un prélèvement pour de l'irrigation ou tout autre usage hors eau potable



Renseigner l'annexe n°2
"Les prélèvements (par forage et en cours d'eau)"
et les points 8 à 18

Si votre projet concerne un rejet qui modifie qualitativement ou quantitativement le milieu récepteur



Renseigner l'annexe n°3
"les rejets"
et les points 8 à 18

Si votre projet concerne des travaux en rivière ou dans une zone humide (y compris restauration fonctionnalités du milieu aquatique)



Renseigner l'annexe n°4
"Travaux en cours d'eau"
et les points 8 à 18

Si votre projet concerne la création ou la vidange d'un plan d'eau



Renseigner l'annexe n°5
"plan d'eau permanent ou non et sa vidange" et
les points 8 à 18


ANNEXE n° 1 : Les forages


A1 - Ouvrage de prélèvement en milieu souterrain (forage, puits,...) rubrique 1.1.1.0 :

Un forage est un ouvrage d'art dont la majeure partie n'est pas visible. Pour qu'un forage soit durable et qu'il préserve les eaux souterraines, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, sa réalisation doit respecter les principes et les règles fixées (implantation, conception, réalisation, exploitation, et surveillance). Ces règles sont décrites dans l'arrêté du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 11 septembre 2003 [DEVE0320170A](#) fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages et créations de puits ou d'ouvrages souterrains.


Un forage ne doit en aucun cas mettre en péril la ressource qu'il est destiné à exploiter et les usages qui en sont faits, notamment par d'autres forages préexistants. Un forage ne doit en aucun cas permettre des échanges entre les eaux superficielles traversées et la nappe qu'il capte.

Rappel réglementaire : Le code de l'environnement, distingue deux types de forages, selon l'usage de l'eau prélevée :

 Les forages dits à usages « **domestiques** », c'est à dire qui prélèvent moins de **1 000 m³ d'eau par an**. Ces forages doivent être déclarés à la mairie de la commune où ils sont situés au moyen d'un imprimé à retirer en mairie ([Cerfa N° 13837*02](#)).

 Les forages dits à usages « **non domestiques** », c'est à dire qui prélèvent **plus de 1 000 m³ par an**. Ces forages doivent être déclarés au service en charge de la police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) au moyen du présent imprimé.

Coordonnées LAMBERT 93 de l'ouvrage (connectez vous sur www.geoportail.gouv.fr/carte)	Nom de l'aquifère (nappe) concerné:
X=	Nappe souterraine de :
Y=	Nappe d'accompagnement du cours d'eau de :
Z =	Nom du bassin versant concerné.....

Implantation de l'ouvrage de prélèvement	
Profondeur de l'ouvrage de prélèvementml	Année de mise en service :.....
 Si mon forage sert à l'approvisionnement en eau et a une profondeur supérieure à 50 mètres, je joins en annexe du présent formulaire la décision de l'autorité environnementale justifiant la dispense d'évaluation environnementale. Si mon forage ou puits a une profondeur de 10 mètres, vous devez le déclarer au titre du code minier (article L411-1) à la DREAL Occitanie (Montpellier)	
Le prélèvement créé peut avoir un impact :	
<ul style="list-style-type: none"> sur le niveau ou l'écoulement d'une ressource déjà utilisée pour l'alimentations en eau potable non sur d'autres usages de l'eau non 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
L'implantation se fait-elle en zone inondable ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Protection des ouvrages contre les inondations (étanchéité,...) :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Le projet est-il situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable communal (A.E.P)?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Le projet est-il situé dans un périmètre de protection des stockages souterrains de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Le projet est-il situé dans une zone soumise à un plan de prévention des risques naturels (PPRI,...) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Existe-t-il des sources ou des prélèvements en nappe souterraine dans un rayon de 500 m ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Veillez indiquer la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...	Distances réglementaires	Distance prévue
• une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200 mm
• des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35 mm
• des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 mm
• des stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 mm
• des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 mm
• des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?	50 mm
• des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7%) ?	35 mm
• des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7%) ?	100mm

Réalisation et équipement du forage (ou puits).

- Je m'engage à transmettre à la DDTM du Gard, au moins un mois avant le début des travaux, les informations mentionnées à l'article 5 de l'arrêté ministériel DEVE0320170A (dates du chantier, modalités des essais de pompage et de rejet des eaux pompées,...) oui
- Je m'engage à prendre toutes les précautions pour l'organisation du chantier, lors de la réalisation des travaux et en phase d'exploitation pour limiter les risques pour l'environnement, et notamment celui de pollutions des eaux souterraines, notamment par la pénétration d'eau superficielle, conformément à l'article 6 de l'arrêté ministériel DEVE0320170A oui
- Je m'engage à réaliser le forage, le puits ou l'ouvrage souterrain conformément aux prescriptions de l'article 7 de l'arrêté ministériel DEVE0320170A (tubage, caractéristiques des matériaux, cimentation de l'espace interannulaire, information du préfet en cas d'incident, ...) oui
- Je m'engage à mettre en place un dispositif de traitement (décantation, neutralisation,...) des déblais de forage, et des boues et des eaux extraites des ouvrages, notamment lors des essais de pompage: oui non

Mon projet prévoit les dispositions suivantes:

- Présence d'une margelle béton autour du forage ou puits d'une surface > 3 m² avec une hauteur > 30 cm par rapport au terrain naturel oui non
- ou** forage situé dans un local dont le toit dépasse d'au moins 50 cm par rapport au terrain naturel oui non
- La tête de forage est située à l'extérieur ou dans une chambre de comptage, et dépasse d'au moins 50 cm par rapport au terrain naturel oui non
- ou** La tête de forage est située à l'intérieur d'un local, dépasse d'au moins 20 cm par rapport au terrain naturel oui non
- La tête de forage est cimentée sur 1 mètre de profondeur à partir du sol oui non
- La tête de forage est étanche ou dans un local étanche (si implantée en zone inondable) oui non
- Surveillance possible du niveau de la nappe, au minimum par sonde électrique oui non
- Une plaque, mentionnant les références du dossier de déclaration, et accessible lors d'un contrôle, est installée oui non
- Je m'engage à réaliser les essais de pompage conformément aux prescriptions de l'article 9 de l'arrêté ministériel DEVE0320170A (durée, suivi de l'influence, ...) oui
- Je m'engage à transmettre à la DDTM du Gard, dans un délai de 2 mois maximum suivant la fin des travaux, un rapport de fin de travaux

comprenant les informations mentionnées à l'article 10 de l'arrêté ministériel DEVE0320170A (déroulement du chantier, coordonnées des ouvrages, coupe géologique, coupe technique, équipement des forages,...) **oui**

J'ai déjà d'autres forages **oui** **non**

Si oui, je transmets un tableau en annexe de ce formulaire de déclaration, comportant la liste de mes forages, leurs communes et parcelles d'implantation, ainsi que les volumes prélevés les 3 dernières années.

Entreprise chargée des travaux, si connue

Nom ou raison sociale

Adresse

Code postal Commune.....

Téléphone..... Date de début de chantier (si déjà connue) :

Surveillance et abandon du forage (ou puits).

- Conformément à l'article 11 de l'arrêté ministériel DEVE0320170A, je m'engage à entretenir régulièrement les différents ouvrages et à procéder à l'inspection périodique des forages **oui**
- En cas d'abandon de l'ouvrage, je m'engage à procéder à son comblement selon les modalités prévues par l'article 13 de l'arrêté ministériel DEVE0320170A (absence de transfert de pollution vers la nappe, pas de circulation d'eau entre les différentes nappes,...) **oui**

Prélèvement si associé inférieur au seuil de déclaration. (sinon renseigner annexe 2)

Période de prélèvement du au

Absence de prélèvement du au

Capacité du prélèvement: m³/h

Volumes annuels prélevés m³/an

Volumes mensuels prélevés en m³/mois :

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
..... m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³

- Conformément à l'article L214-8 du code de l'environnement, mon installation de prélèvement est équipée d'un dispositif de comptage **oui**

Nature du dispositif du comptage (Compteur volumétrique, autre ..):

Index du compteur au jour du dépôt du formulaire

Usage :.....

Si usage agricole, la surface irriguée :.....Ha

ANNEXE 2 : Les prélèvements (par forage et en cours d'eau)

A2 - 1 - Prélèvement d'eau (nature et surveillance du prélèvement) rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 1.3.1.0 :

NB : ce formulaire est également à remplir si vous souhaitez procéder à une reconnaissance d'antériorité d'un prélèvement non autorisé

En complément des règles applicables à l'ouvrage de prélèvement, le prélèvement lui-même est soumis à des règles fixées par l'arrêté du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 11 septembre 2003 **DEVE0320171A**) fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration.

Nature des prélèvements et moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements											
Période de prélèvement du		au									
Absence de prélèvement du		au									
Capacité du prélèvement:	 m ³ /h									
Volumes annuels prélevés	 m ³ /an									
Volumes mensuels prélevés en m ³ /mois :											
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
..... m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³ m ³
<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à l'article L214-8 du code de l'environnement, mon installation de prélèvement est équipée d'un dispositif de comptage <input type="checkbox"/> OUI 											
Nature du dispositif du comptage (Compteur volumétrique, échelle limnimétrique, autre ...:											
Index du compteur au jour du dépôt du formulaire											
<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à consigner sur un registre ou sur un cahier, les informations mentionnées à l'article 10 de l'arrêté ministériel DEVE0320171A (volumes prélevés, index, incidents, entretiens,...) <input type="checkbox"/> OUI • Je m'engage à transmettre à la DDTM, avant le 31 janvier de l'année N, une synthèse de ce cahier ou de ce registre contenant notamment les valeurs des volumes prélevés chaque mois sur l'année N-1..... <input type="checkbox"/> OUI 											

Usages de l'ouvrage et périodes d'utilisation envisagées		
Types d'usages	Cocher si OUI	Périodes d'utilisation
Usage agricole		
Abreuvoir Type d'animaux	<input type="checkbox"/>	De à
Irrigation Surface concernée Type de culture.....	<input type="checkbox"/>	De à
Lutte anti-gel Surface concernée Type de culture.....	<input type="checkbox"/>	De à
Usage industriel ou commercial		
Précisez type activité :	<input type="checkbox"/>	De à
Usage par une collectivité publique		
Arrosage pelouse espaces verts	<input type="checkbox"/>	De à

Alimentation en eau potable (<u>essais de pompage uniquement</u>),	<input type="checkbox"/>	De à
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	De à

Le prélèvement est effectué depuis un ouvrage existant

oui (fournir une copie de l'autorisation)
 non

A2 - 2 - Informations spécifiques au prélèvement dans un cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement rubriques 1.2.1.0 et 1.3.1.0 :

a) L'ouvrage de prélèvement

L'ouvrage de prélèvement est constitué d'un dispositif de pompage, ou d'un canal de dérivation (béal) alimenté par un cours d'eau, par un canal ou par un plan d'eau. Cet ouvrage est alimenté soit gravitairement soit par un seuil en travers du cours d'eau.

Si le dispositif de prélèvement constitue un obstacle à la continuité écologique, ou nécessite des travaux en rivière (travaux en lit mineur et/ ou en lit majeur) ou en zone humide, **le demandeur renseigne également l'annexe 4 relative à la demande d'intervention dans le lit mineur et/ ou à proximité d'un cours d'eau.**

b) Le prélèvement dans le cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement

<u>Coordonnées LAMBERT 93 de la prise d'eau (www.geoportail.gouv.fr/carte)</u>	<u>Nom du cours d'eau ou du plan d'eau, et du bassin versant concernés:</u>
X=	Cours d'eau :
Y=	Plan d'eau de :
Z =	Nom du bassin versant concerné.....



La cartographie des cours d'eau est consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante:

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Cartographie-des-cours-d-eau-Police-de-l-eau>

Débit d'étiage du cours d'eau (**QMNA5**) :m3/s

Débit moyen du cours d'eau (**MODULE**) :m3/s



Les données hydrologiques des cours d'eau peuvent être obtenues en consultant les résultats des études d'évaluation des volumes prélevables menées sur les bassins versants du Gard en déficit quantitatif ou en consultant les données téléchargeables sous :

www.eaufrance.fr/IMG/zip/cartes_debits_caracteristiques.zip

Si le prélèvement est effectué par un canal ou par canalisation gravitaire-


Nature du canal ou de la canalisation (enterré, bétonné, PVC, ...) :


Dimension du canal (ou de la canalisation) :

ANNEXE n° 3 : Les rejets dans les eaux douces superficielles

A3 - Rejet dans les eaux douces superficielles (rubriques 2.2.1.0 et 2.2.3.0) :

D'une façon générale, les eaux rejetées dans le milieu naturel (eaux douces superficielles) sont susceptibles de modifier le régime des eaux (rubrique 2.2.1.0. du Code de l'Environnement) ou de modifier la qualité des eaux (rubrique 2.2.3.0. du Code de l'Environnement). Le rejet doit donc respecter les principes et les règles fixées (implantation, conception, réalisation, exploitation, et surveillance), décrites dans l'arrêté du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 27 juillet 2006 DEVO0650452A fixant les prescriptions générales applicables aux rejets soumis à la rubrique 2.2.3.0. précitée. Les niveaux de rejet à prendre en compte pour les principaux polluants sont rappelés dans la liste R1 de l'arrêté du 30 juin 2020 NOR : TREL2011758A .

<u>Coordonnées LAMBERT 93 du point de rejet (www.geoportail.gouv.fr/carte)</u>	<u>Nom du cours d'eau ou du plan d'eau, et du bassin versant concernés:</u>
X=	Cours d'eau ou plan d'eau:
Y=	Nom du bassin versant concerné.....
Z =	
 La cartographie des cours d'eau est consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: http://gard.gov.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Donnees-sur-l-eau/Cartographie-des-cours-d-eau	

Débit d'étiage du cours d'eau (QMNA5) :m3/s
Débit moyen du cours d'eau (MODULE) :m3/s
 Les données hydrologiques des cours d'eau peuvent être obtenues en consultant les résultats des études d'évaluation des volumes prélevables menées sur les bassins versants du Gard en déficit quantitatif ou en consultant les données téléchargeables sous : www.eaufrance.fr/IMG/zip/cartes_debits_caracteristiques.zip

Le dispositif de rejet (à placer sur le plan de localisation) se situe :		
<ul style="list-style-type: none"> • à moins de 1 kilomètre d'une zone de baignade? • à moins de 1 kilomètre d'une zone de conchyliculture ou de cultures marines? • à moins de 1 kilomètre d'un captage d'eau potable? • à moins de 1 kilomètre en amont d'une zone de pisciculture? • dans un parc naturel, un parc national, une réserve naturelle, ou dans une zone où s'appliquent des mesures conservatoires de biotope aquatique? 	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Qualité des eaux rejetées :		
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un suivi de la qualité des eaux rejetées ? 	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> • Si mon dispositif de rejet se situe dans un des secteurs mentionnés dans le paragraphe ci-dessus, je m'engage mettre en oeuvre les conditions particulières mentionnées par l'article 4 de l'arrêté ministériel DEVO0650452A 	<input type="checkbox"/> oui	

- Je m'engage à déterminer les points de rejet et à prendre les dispositions (prévenir l'érosion, curer et limiter les dépôts,...) pour réduire au minimum les effets des déversements sur les eaux réceptrices conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel DEVO0650452A **oui**
- Je m'engage à respecter les conditions d'implantation mentionnées à l'article 6 de l'arrêté ministériel DEVO0650452A (rejet en lit mineur, implantation permettant la dilution, stabilité des berges,...) **oui**
- Je m'engage à respecter les conditions d'exploitation des travaux et ouvages mentionnées aux articles 7 et 8 de l'arrêté ministériel DEVO0650452A (non atteinte à la vie piscicole, caractéristiques des eaux rejetées,...) **oui**

ANNEXE n° 4 : Travaux en cours d'eau

NB : en cas de travaux à réaliser par une collectivité au bénéfice de propriétés privées, une procédure de Déclaration d'Intérêt Général peut s'avérer nécessaire – contacter le service Eau et Inondation de la DDTM du Gard.




A4 - 1 - Données techniques du projet :

le projet doit respecter les principes et les règles fixées (implantation, conception, réalisation, exploitation, et surveillance), décrites dans l'arrêté du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du [DEVO0650452A du 30/09/2014](#) et pour ceux concernant un projet de restauration des fonctionnalités naturelles du milieu aquatique dans l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 NOR : TREL2011759A

Cadre(s) à renseigner selon la nature de votre projet :

<input type="checkbox"/> Entretien du cours d'eau (enlèvement embâcles, traitement d'atterrissement...)	remplir le cadre A4 - 2 et A4 - 8 à A4 - 10
<input type="checkbox"/> Tranchée ou fouille ou passage de canalisation en berge ou dans le cours d'eau :	remplir le cadre A4 - 3 et A4 - 8 à A4 - 10
<input type="checkbox"/> Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage (sur ouvrage existant uniquement) :	remplir le cadre A4 - 4 et A4 - 8 à A4 - 10
<input type="checkbox"/> Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau (passage busé, passage à gué) qui ne constitue pas un obstacle à l'écoulement des crues :	remplir le cadre A4 - 5 et A4 - 8 à A4 - 10
<input type="checkbox"/> Consolation, traitement ou protection de berges (fascinage, enrochement...)	remplir le cadre A4 - 6 et A4 - 8 à A4 - 10
<input type="checkbox"/> Modification du profil du cours d'eau (retalutage...)	remplir le cadre A4 - 7 et A4 - 8 à A4 - 10


A4 - 2 - Entretien du lit et des berges :

<u>Actions sur la végétation :</u>	
Traitement de la végétation des berges :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Nettoyage des végétaux du lit :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Enlèvement par :	<input type="checkbox"/> pelle mécanique <input type="checkbox"/> manuel <input type="checkbox"/> autre (à préciser) :
Traitement des embâcles :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<u>Actions sur les matériaux du lit :</u> Type	
de matériaux : <input type="checkbox"/> Sédiments (vase, terre, argiles, limons) <input type="checkbox"/> Matériaux nobles (sables, graviers, galets)	
Type d'intervention :	
<input type="checkbox"/> scarification (enlèvement de la végétation et des systèmes racinaires sur les atterrissements)	
<input type="checkbox"/> déplacement des matériaux <input type="checkbox"/> destination des matériaux	
<input type="checkbox"/> autre (à préciser) :	
	Pièces à joindre : • plan parcellaire indiquant le lieu de réinjection des matériaux déplacés
	Attention : L'entretien régulier du cours d'eau (gestion des atterrissements et enlèvements d'embâcles gênant l'écoulement des eaux) est de la responsabilité du propriétaire riverain.
	Attention : L'extraction des matériaux nobles du lit (sables, graviers, galets, blocs) est interdite. L'utilisation d'un godet trapèze pour l'entretien d'un cours d'eau est interdite car celui-ci reprofile le lit et altère les berges (à réserver pour l'entretien des fossés)


A4 - 3 - Tranchée ou fouille ou passage de canalisation en berge ou dans le cours d'eau :

Passage de canalisation par :	<input type="checkbox"/> Forage	<input type="checkbox"/> Fonçage	<input type="checkbox"/> Tranchée		
Réseau concerné :	<input type="checkbox"/> Eau potable	<input type="checkbox"/> Assainissement	<input type="checkbox"/> Gaz	<input type="checkbox"/> Électricité	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Épaisseur de recouvrement de la conduite (entre le fond du lit de rivière reconstitué et le dessus de la conduite) :cm					
Origine et nature (granulométrie) des matériaux de couverture					
Diamètre de la conduite :mm					
Tranchée : <input type="checkbox"/> en berge <input type="checkbox"/> en travers. Longueur : m Largeur : m Autres précisions :					


A4 - 4 - Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage (sur ouvrage existant uniquement) :

	Nota : L'intervention ne doit pas modifier les caractéristiques et fonctionnalités de celui existant.
Description détaillée de l'ouvrage existant, problème à résoudre :	
Description détaillée de l'intervention à réaliser :	


A4 - 5 - Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau (passage busé, passage à gué) qui ne constitue pas un obstacle à l'écoulement des crues :

	Toujours prévoir la restauration de la continuité écologique
Installation d'un dispositif de franchissement : <input type="checkbox"/> temporaire <input type="checkbox"/> pérenne	
Nature : <input type="checkbox"/> passage busé (ouvrage constitué de buse)	
<input type="checkbox"/> passage à gué (ouvrage en fond de lit permettant la traversée)	
<input type="checkbox"/> autre (préciser) :	
Diamètre interne : mm <u>ou</u> Dimensions internes de la section : hauteur : m / largeur : m	
Enfoncement de l'ouvrage sous le fond du lit : m	
Longueur du linéaire de cours d'eau concerné :m	
Autres précisions :	

A4 - 6 - Consolidation, traitement ou protection de berges (fascinage, enrochement...) :

	Rappel : L'aménagement ne doit pas conduire à créer de digue ou à rehausser le niveau du terrain naturel en berge.
Rive gauche : Linéaire de berges concernées : m. Pente actuelle (%) : Pente finale (%).....	
Linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante : m	
Linéaire de berge protégée par technique autre : m	
<input type="checkbox"/> protection mixte <input type="checkbox"/> enrochements libres <input type="checkbox"/> enrochements bétonnés <input type="checkbox"/> gabions <input type="checkbox"/> enrochement maçonné	
<input type="checkbox"/> autre (à préciser) :	
Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée : m Hauteur en protection végétale : m	
Autres précisions : <input type="checkbox"/> Je m'engage à ne pas dépasser la hauteur actuelle de la berge	
Rive droite : Linéaire de berges concernées : m. Pente actuelle (%) : Pente finale (%).....	
Linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante : m	
Linéaire de berge protégée par technique autre : m	
<input type="checkbox"/> protection mixte <input type="checkbox"/> enrochements libres <input type="checkbox"/> enrochements bétonnés <input type="checkbox"/> gabions <input type="checkbox"/> enrochement maçonné	
<input type="checkbox"/> autre (à préciser) :	
Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée : m Hauteur en protection végétale : m	
Autres précisions : <input type="checkbox"/> Je m'engage à ne pas dépasser la hauteur actuelle de la berge	

A4 - 7 - Modification du profil du cours d'eau (retalutage, arasement de merlons) :

<input type="checkbox"/>	Modification du profil en long : Linéaire concerné :	m.
	Pente longitudinale actuelle (%) :	Pente finale (%).....
<input type="checkbox"/>	Modification du profil en travers : Linéaire concerné :	m.
	Pente de berge actuelle (%) :	Pente finale (%).....
<input type="checkbox"/>	Rive gauche	<input type="checkbox"/>
	Rive droite	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
	Quantité de matériaux déblayés :	m3 Destination des matériaux
	<u>Pièces à fournir</u> : les profils schématiques avant/après	

A4 - 8 - Document d'incidences :

État initial : décrire le cours d'eau et son environnement proche, tel qu'il se trouve avant la réalisation des travaux.

Description de l'environnement proche du cours d'eau :

Il y a une majorité de zones urbanisées autour du cours d'eau : oui non

Il y a une zone humide (*) à proximité du cours d'eau : oui non

(*) **Zone humide** : terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (joncs, carex, sphaignes, mousses, etc.)

Aspect général du lit :

Secteur déjà fortement aménagé (enrochements, murets, reprofilage du lit effectué....) : oui non

secteur rectiligne secteur sinueux (méandres)

Lit à plusieurs bras ? oui non

Le tronçon connaît des assecs périodiques (*) ? oui non

(*) **Assec** : absence d'écoulement d'eau

Nature des berges : (plusieurs cases peuvent être cochées)

Rive droite : enherbée arbustive nue artificielle (mur, enrochement)

autre (préciser) :

Rive gauche : enherbée arbustive nue artificielle (mur, enrochement)

autre (préciser) :

Nature du fond du cours d'eau : naturel artificiel (béton, enrochement)

Espèces animales : (renseignements possibles auprès de la fédération de pêche)

Présence de : Truite Poissons blancs Écrevisses Grenouilles, crapauds

Autres

Renseignements complémentaires :



Présence de rejets à proximité : oui non

Si oui, préciser sa nature (station d'épuration, drain, égout...) :

Présence à proximité de prélèvements ou d'usage particulier de l'eau : oui non

Si oui, préciser sa nature (irrigation, captage, AEP, baignade...) :

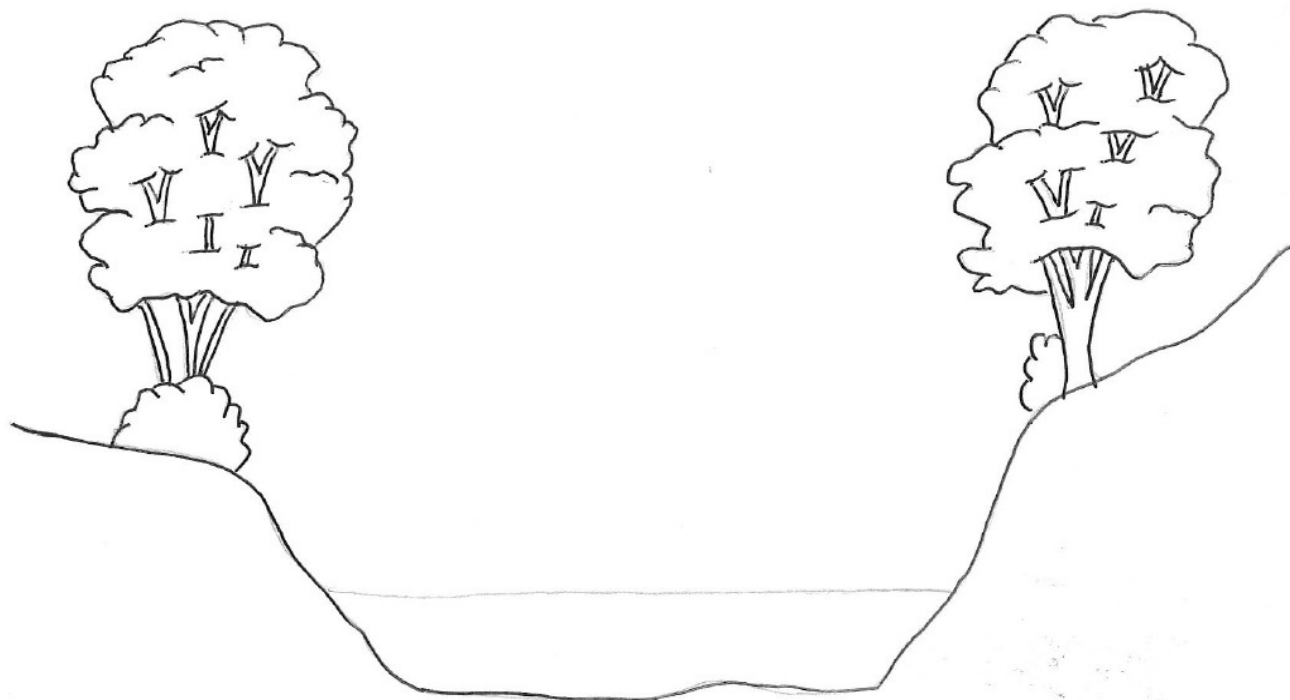
A4 - 9 - Impacts et mesures d'évitement, de réduction **EN PHASE TRAVAUX** :

	<p>Nota : Tous les travaux réalisés dans le lit d'un cours d'eau doivent prendre en compte l'environnement. Ainsi vous devez prendre les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions accidentelles, les dégradations et nuisances éventuelles occasionnées, au cours des travaux ainsi qu'après leur réalisation.</p> <p>Vous devez aussi garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations en cas de crue. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des espèces.</p> <p>Afin de respecter ces principes, vous devez préciser les dispositions et précautions qui seront prises.</p>
	<p>La phase travaux est la période où les impacts peuvent être les plus importants sur le milieu aquatique, c'est pourquoi il est nécessaire de remplir la partie ci dessous le plus précisément</p>
Impacts potentiels en phase travaux :	
- Destruction de frayères (en cas d'intervention d'engins en lit mouillé)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Risque de départ de matières en suspension	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Risque de départ de laitance (en cas d'utilisation de béton)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Risque de pollutions accidentelles	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Autres :	
Descriptif des mesures d'évitement et de réduction des impacts mises en oeuvre :	
Circulation d'engins dans le lit mineur :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, surface sur laquelle les engins vont évoluer m ²	
Isolement de la zone de travaux dans le cours d'eau :	
<u>Conduite du chantier lors d'un assec naturel</u>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si non préciser la période et le motif de ce choix :	
<u>Mise du chantier en assec artificiel :</u>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, longueur de cours d'eau mise en assec : m	
largeur de cours d'eau mise en assec : m	
<u>Moyen utilisé :</u>	
<input type="checkbox"/> batardeau, big bag	
<input type="checkbox"/> mise en place d'une dérivation temporaire des eaux sans pompage	
<input type="checkbox"/> mise en place d'une dérivation temporaire des eaux avec pompage ainsi qu'un bassin de décantation	
<input type="checkbox"/> mise en place d'une canalisation temporaire gravitaire des eaux	
<input type="checkbox"/> autre (préciser) :	
<u>Mise en place d'un filtre</u> sur la zone des travaux, permettant de réduire au maximum la propagation des matières en suspension :	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, moyen utilisé :	
<input type="checkbox"/> bottes de paille <input type="checkbox"/> géotextile	
<input type="checkbox"/> autre (préciser) :	
<u>Autres précisions :</u>	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à réaliser les travaux en dehors des période de reproduction piscicole, c'est à dire :	
- travaux interdits du 1 ^{er} novembre au 31 mars pour les cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie piscicole	
- travaux à éviter du 1 ^{er} mars à 31 mai pour les cours d'eau de 2 ^{ème} catégorie piscicole	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à mettre en place les mesures visant à éviter et réduire les pollutions (ex: batardeaux, barrage filtrant, géotextile, pompage, décantation avant rejet dans le cours d'eau, contrôle visuel des engins de chantier)	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à enlever l'ensemble des installations de chantier à la fin des travaux et effectuer une remise en état de la zone (enlèvements de tous les déchets, des bigbags, de la piste d'accès)	

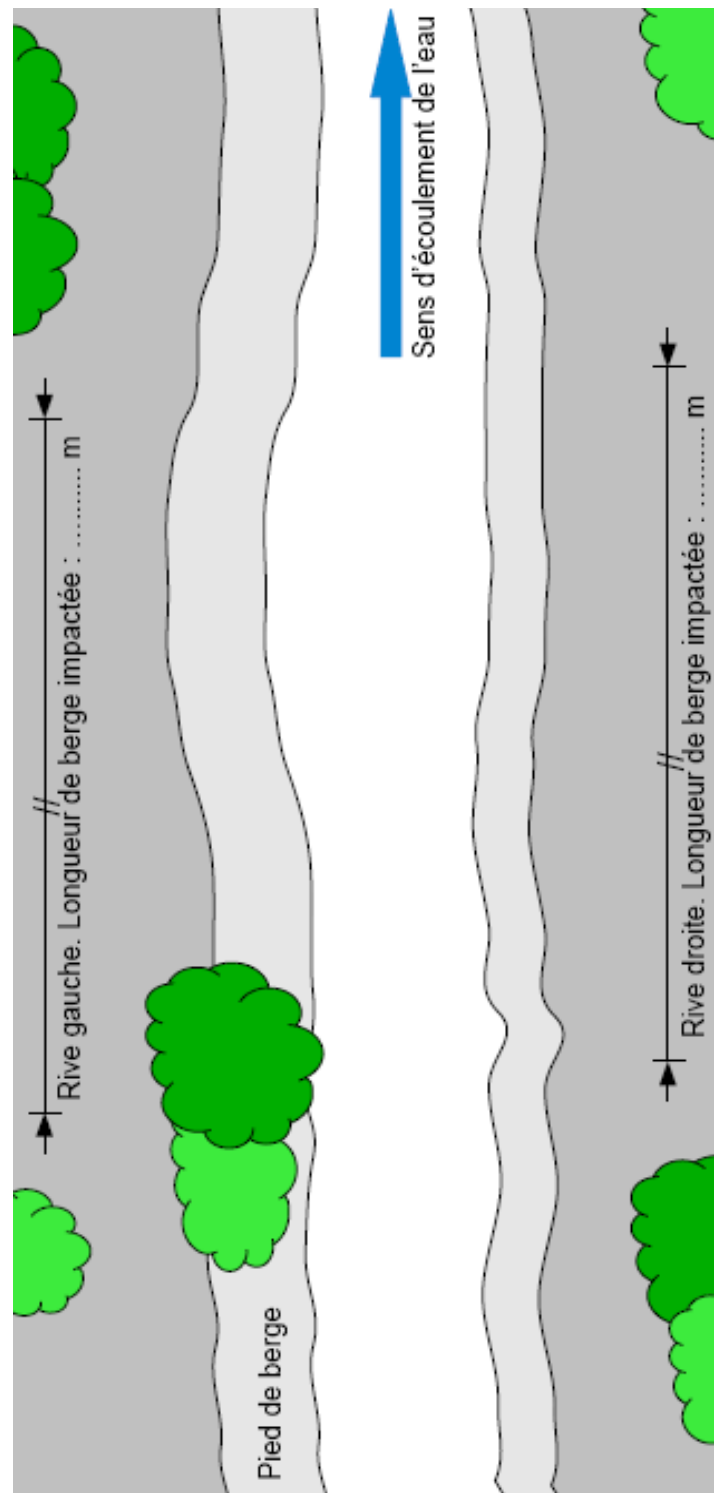
Pêche de sauvegarde :

- Au vu des travaux projetés, une pêche de sauvegarde sera effectuée : oui non
- Renseignements techniques : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Gard : 04 66 02 91 61
 - Renseignements administratifs : l'arrêté préfectoral obligatoire autorisant la pêche de sauvegarde est émis par la DDTM au 04 66 62 64 63

Vue en coupe : Compléter le schéma suivant en précisant le projet par rapport à l'état initial, et indiquer les cotes du projet



Vue en plan : compléter le schéma suivant en dessinant les mesures de réduction décrites dans la partie 22 (les voies d'accès, les batardeaux, la pose du géotextile, busage provisoire) et le phasage des travaux.



A4 - 10 - Impacts du projet terminé et mesures d'évitement de réduction ou de compensation des impacts, en amont, en aval A L'ISSUE DES TRAVAUX :

Impacts prévisibles (et/ou probables) sur le régime des eaux et le milieu aquatique <u>après</u> les travaux :			
Rubriques	Le projet terminé aura-t-il la (les) conséquence(s) suivante(s) ?	Oui / Non	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction et/ou de compensation des impacts du projet terminé :
Reprendre rubriques cochées (Partie 5)	Si au moins un risque est avéré (case "oui" cochée)	Entourer la réponse adéquate	Une mesure d'évitement ou de réduction des impacts minimum est OBLIGATOIRE
Le régime des eaux			
3.1.2.0	• Modification des débordements (fréquence, durée) :	Oui / Non
3.1.4.0	• Accentuation de la violence des crues :	Oui / Non
3.1.5.0	• Accentuation des étiages :	Oui / Non
3.2.1.0	• Accélération de la vitesse d'écoulement des eaux :	Oui / Non
	• Diminution de la vitesse d'écoulement des eaux :	Oui / Non
Le niveau de l'eau			
3.1.2.0	• Augmentation de la hauteur d'eau :	Oui / Non
3.1.4.0	• Baisse de la hauteur d'eau :	Oui / Non
3.1.5.0	• Variation de la hauteur d'eau (marnage, batillage) :	Oui / Non
3.2.1.0	• Enfouissement du lit du cours d'eau :	Oui / Non
Le milieu aquatique : habitat, faune et flore			
	• Déstabilisation et érosion des berges :	Oui / Non
	• Artificialisation des berges :	Oui / Non
	• Disparition des eaux courantes :	Oui / Non
	• Instabilité du lit du cours d'eau juste après travaux :	Oui / Non
3.1.2.0	• Envasement, colmatage du fond du cours d'eau :	Oui / Non
3.1.3.0	• Disparition d'abris pour la faune aquatique : blocs,	
3.1.4.0	sous-berge, artificialisation du fond du cours d'eau	
3.1.5.0	(ex : béton, curage) :	Oui / Non
3.2.1.0	• Perte de sinuosité du cours d'eau :	Oui / Non
3.3.2.0	• Perte de ripisylve (végétaux des berges) :	Oui / Non
	• Disparition de l'ombrage :	Oui / Non
	• Augmentation de l'ombrage :	Oui / Non
La circulation des poissons et le transport sédimentaire			
toutes	• Interruption de la circulation des poissons entre l'amont et l'aval :	Oui / Non
	• Stockage des sédiments et risque de comblement de l'ouvrage :	Oui / Non
La qualité de l'eau			
3.3.2.0	• Contamination de l'eau par des polluants (nitrates, phytosanitaires...) :	Oui / Non
	• Rejet ou départ de sédiments fins :	Oui / Non
	• Diminution de la transparence de l'eau :	Oui / Non
Autres usages			
éventuellement les activités nautiques non motorisées : canoë, raft...	Oui / Non

ANNEXE n° 5 :

Plan d'eau permanent ou non – vidange de plan d'eau

A5 - 1 - Données techniques du plan d'eau :



Cadre(s) à renseigner selon la nature de votre projet :

<input type="checkbox"/> Création d'un plan d'eau permanent ou non (rubrique 3.2.3.0)	remplir les cadres A5-1-1 et A5-2
<input type="checkbox"/> vidange d'un plan d'eau permanent ou non dans un cours d'eau (rubrique 3.2.4.0)	remplir les cadres A5-1-2 et A5-2

A5 - 1 - 1 - Création d'un plan d'eau permanent ou non :

Le plan d'eau, permanent ou non, est un ouvrage artificiel ou non qui permet de stocker un volume d'eau destinée à un ou plusieurs usages.

Rappel réglementaire : La rubrique 3.2.3.0. de l'article R214-1 du Code de l'Environnement détermine la procédure à conduire au titre de la loi sur l'eau suivant les caractéristiques d'un plan d'eau :

-  Les plans d'eau permanents ou non dont la superficie est supérieure à 3 Ha : **AUTORISATION**
-  Les plans d'eau permanents ou non dont la superficie est comprise entre 1 000 m² et 3 Ha exclus : **DECLARATION.**

NB : le projet doit respecter les principes et les règles fixées (implantation, conception, réalisation, exploitation, et surveillance), décrites dans l'arrêté du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du

Propriétaire :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si	non,	nom
propriétaire :		du
Adresse		du
propriétaire :		
.....		
Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez justifier que vous aurez la libre disposition des terrains avant la construction de l'ouvrage (fourniture d'un acte signé par le propriétaire du ou des terrains concernés).		

<u>Coordonnées LAMBERT 93 de l'ouvrage</u> (connectez vous sur www.geoportail.gouv.fr/carte)	<u>Nom de l'aquifère (nappe ou cours d'eau) concerné:</u>
X=	Nappe de la ressource ou cours d'eau qui alimente le plan d'eau:
Y=	Si ruissellement, préciser la surface du bassin versant intercepté :
Z =	Nom du bassin versant concerné.....

autre) :

- largeur :m

- hauteur :m

Réalisation du plan d'eau (ou de la retenue collinaire).

- Je m'engage à transmettre à la DDTM du Gard, au moins un mois avant le début des travaux, les informations suivantes (dates du chantier, modalités de réalisation de l'ouvrage, plans de l'ouvrage, programme de 1ère mise en eau, ...)..... **oui**
- Je m'engage à prendre toutes les précautions pour l'organisation du chantier, lors de la réalisation des travaux et en phase d'exploitation pour limiter les risques pour l'environnement, et notamment celui de pollutions des eaux superficielles..... **oui**
- Je m'engage à installer un système de comptage pour comptabiliser les volumes en entrée ou en sortie de l'ouvrage..... **oui**
- Je m'engage à communiquer, chaque année avant le 1 février, à la DDTM du Gard (service Eau et Inondation) les volumes consommés de l'année précédente..... **oui**
- Je m'engage à transmettre à la DDTM du Gard dans un délai de 2 mois maximum suivant la fin des travaux, un rapport de fin de travaux comprenant les informations suivantes (déroulement du chantier, coordonnées de l'ouvrage, coupe transversale, coupe longitudinale, ...)..... **oui**

Période prévue pour la réalisation de l'ouvrage : duau

Entreprise chargée des travaux, si connue

Nom ou raison sociale	
Adresse	
Code postal	Commune.....
Téléphone.....	Date de début de chantier (si déjà connue) :

Surveillance de l'ouvrage.

- Je m'engage à entretenir l'ouvrage chaque fois que cela est nécessaire. **oui**
- Je m'engage à inspecter au moins une fois par an l'ouvrage dans ses moindres détails notamment les fuites au niveau de l'ouvrage **oui**
- Je m'engage à tenir à jour un registre d'enregistrement de tous les désordres et de toutes les anomalies constatés. **oui**

Usages de l'ouvrage et périodes d'utilisation envisagées

Types d'usages	Cocher si OUI	Périodes d'utilisation	Consommation en m3
Usage agricole			
<u>Abreuvoir</u> : Type d'animaux	<input type="checkbox"/>	De à	
Nombre d'animaux			
<u>Irrigation</u> : 1) Surface concernée	<input type="checkbox"/>	De à	
Type de culture.....			
2) Surface concernée	<input type="checkbox"/>	De à	
Type de culture.....			
3) Surface concernée	<input type="checkbox"/>	De à	
Type de culture.....			
4) Surface concernée	<input type="checkbox"/>	De à	
Type de culture.....			
<u>Lutte anti-gel</u> : 1) Surface concernée	<input type="checkbox"/>	De à	
Type de culture.....			
2) Surface concernée	<input type="checkbox"/>	De à	
Type de culture.....			
Usage industriel ou commercial			
Précisez type activité :	<input type="checkbox"/>	De à	

Usage par une collectivité publique Arrosage pelouse espaces verts Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Deà Deà	
Autre usage (loisirs,...)	<input type="checkbox"/>	Deà	

Le déclarant est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle dans les conditions prévues à l'article L.216-4 du code de l'environnement. La modification de certaines prescriptions doit faire l'objet d'une demande au préfet avant leur mise en oeuvre sous la forme d'un porter à connaissance.

A5 - 1 - 2 - Vidange du plan d'eau (permanent ou non) :

Les plans d'eau, permanents ou non, sont équipés de système de vidange (rubrique 3.2.4.0. du Code de l'Environnement) :

- Vidanges de plans d'eau issus de barrage de retenue, dont la hauteur est supérieure à 10 m, ou dont le volume de la retenue est supérieur à 5 000 000 m³: **soumis à AUTORISATION => le présent formulaire ne peut pas être utilisé dans ce cas**
- Autres vidanges de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 1 000 m², hors piscicultures mentionnées à l'article L431-6, hors plans d'eau mentionnés à l'article L431-7 : **soumis à DÉCLARATION => le présent formulaire peut être renseigné**

(Les vidanges périodiques des plans d'eau visés en déclaration font l'objet d'une déclaration unique)

<u>Commune de la parcelle :</u>	<u>Numéro de la parcelle :</u>
<u>Coordonnées LAMBERT 93 de la vidange</u> (connectez vous sur www.geoportail.gouv.fr/carte)	<u>Nom du cours d'eau concerné par la vidange :</u>
X=	Cours d'eau :
Y=	Nom du bassin versant concerné.....
Z =	Autre lieu de rejet.....

Fréquence de vidange (pluri-annuelle, annuelle, semestrielle, trimestrielle, mensuelle) :
Type de vidange (canalisation, béal, canal,.....) :
Dimensions de l'ouvrage de vidange :
Débit de la vidange :m ³ /s
Durée de la vidange :

Débit d'étiage du cours d'eau (QMNA5) :m ³ /s
Débit moyen du cours d'eau (MODULE) :m ³ /s

<u>Capacité de rejet</u> (rubrique 2.1.1.0)
Si la capacité de rejet de l'ouvrage est comprise entre 2 000 et 10 000 m ³ /jour OU entre 5 % et 25 % du débit moyen interannuel du cours d'eau: Le rejet est également soumis à déclaration au titre de cette rubrique, il convient d'accomplir les formalités administratives correspondantes. <input type="checkbox"/>
Si la capacité de rejet de l'ouvrage supérieure ou égale à 10 000 m ³ /jour ou à 25 % du débit interannuel du cours

d'eau: **Le rejet est également soumis à autorisation au titre de cette rubrique, il convient d'accomplir les formalités administratives correspondantes.**

Qualité du rejet (rubrique 2.1.3.0)

Flux total de pollution brute compris entre les niveaux de référence R1 et R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent (arrêté DEVO0650505A du 09/8/2006) : **Le rejet est également soumis à déclaration au titre de cette rubrique, il convient d'accomplir les formalités administratives correspondantes.**

Flux total de pollution brute supérieur ou égal au niveau de référence R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent (arrêté DEVO0650505A du 09/8/2006) : **Le rejet est également soumis à autorisation au titre de cette rubrique, il convient d'accomplir les formalités administratives correspondantes.**

Destination des matériaux issus du curage post-vidange :

Si épandage sur parcelle, numéro de ou des parcelle(s) et nom de la ou des commune(s).

A5 - 2 - Document d'incidences spécifiques à la création du plan d'eau et à son exploitation :

A5 - 2 - 1 - État initial :

Décrire l'aquifère (cours d'eau, nappe,...) dans lequel s'effectue le plan d'eau et / ou la vidange

Présenter l'aquifère dans lequel s'effectue le plan d'eau et l'éventuel rejet :

A5 - 2 - 2 - Impacts pendant les travaux en amont, en aval et au droit de votre projet :

Décrire l'aquifère et son environnement proche, pendant la réalisation des travaux.

Présenter les impacts prévisibles du projet en phase travaux sur les différents aquifères en présence: augmentation ou baisse des niveaux de nappe ou des débits de cours d'eau, assèchement de zone humide, influence sur la turbidité de la nappe et/ou sur les espèces naturelles recensées, rejet de matières en suspension, zone inondable, ...

**A5 - 2 - 3 - Impacts du projet terminé, en amont, en aval et au droit des travaux :
Décrire l'aquifère et son environnement, après la réalisation des travaux et pendant l'exploitation.**

Présenter les impacts prévisibles en phase d'exploitation sur les différents aquifères en présence: baisse des niveaux de nappe ou des débits de cours d'eau, assèchement de zone humide, influence sur les espèces naturelles recensées, zone inondable.... :

Partie III

Document d'analyse des incidences et compatibilité avec les documents de planification

8 - Incidences du projet sur les sites NATURA 2000 :



Pour renseigner cette partie, consultez les données relatives au réseau Natura 2000 : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Natura-2000>

Localisation du projet :

Le projet est situé hors site Natura 2000. A quelle distance du ou des sites les plus proches ?

A km du site le plus proche : (n° de site : FR.....)

A km du site le plus proche : (n° de site : FR.....)

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 :

Site :(n° de site : FR.....)

Site :(n° de site : FR.....)

Dans tous les cas, **un formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000, disponible sur le site : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Natura-2000>, doit être renseigné et annexé à votre dossier.**



Pièces à joindre :

- Localisation du projet : carte localisant votre projet ainsi que le(s) site(s) Natura 2000 le(s) plus proche(s)
- Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

9 - Compatibilité du projet avec le SDAGE :

Votre projet doit être compatible avec les orientations et les objectifs d'atteinte du bon état fixés par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée en vigueur (*).



Pour renseigner cette partie, consultez les données relatives au SDAGE :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016>

(* Si votre projet est situé sur l'une des communes suivantes : Causse-Bégon, Dourbies, Lanuéjols, Revens, St Sauveur Camprieu, ou Trèves, consultez les données relatives au SDAGE Adour-Garonne :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-cadre-le-sdage/sdage-pdm-2016-2021.html>


Nom de la masse d'eau concernée par mon projet :
Objectif d'atteinte du "bon état"	état écologique (pour un cours d'eau) : <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2021 <input type="checkbox"/> 2027 état quantitatif (pour une nappe) : <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2021 <input type="checkbox"/> 2027

Orientations Fondamentales du SDAGE 2016-2021	Mon projet est :
OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné

Orientations Fondamentales du SDAGE 2016-2021	Mon projet est :
OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
OF 5 : Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
Conclusion sur la compatibilité avec le SDAGE : <input type="checkbox"/> mon projet est compatible avec le SDAGE <input type="checkbox"/> mon projet n'est pas compatible avec le SDAGE	
Remarques complémentaires :	

10 - Compatibilité du projet avec le PGRI :

Votre projet doit être compatible avec les dispositions du PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) Rhône-Méditerranée en vigueur (*).

	<p>Pour renseigner cette partie, consultez les données relatives au PGRI : http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/pgri.php</p> <p>(* Si votre projet est situé sur l'une des communes suivantes : Causse-Bégon, Dourbies, Lanuéjols, Revens, St Sauveur Camprieu, ou Trèves, consultez les données relatives au PGRI Adour-Garonne : http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-gestion-des-risques-d-inondation-pgri-a22197.html</p>
---	--

Disposition du PGRI 2016-2021 susceptibles de concerner mon projet	Mon projet est :
D.2-3 : Éviter les remblais en zones inondables	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D.2-4 : Limiter le ruissellement à la source	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D.2-6 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D.2-7 : Préserver et améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D.2-8 : Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D.2-12 : Limiter la création de nouveaux ouvrages de protection aux secteurs à risque fort et présentant des enjeux importants	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné

Conclusion sur la compatibilité avec le PGRI :

- mon projet est compatible avec le PGRI - mon projet n'est pas compatible avec le PGRI

Remarques complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

11 - Compatibilité du projet avec le SAGE :

S'il est situé dans le périmètre d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) approuvé, votre projet doit être compatible avec celui-ci.



Pour renseigner cette partie, consultez les données relatives aux SAGE dans le Gard : <http://gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques>

- Mon projet est-il situé dans le périmètre d'un SAGE ? oui non
- Si oui, lequel ?
- Mon projet est-il compatible avec les dispositions de ce SAGE ? oui non
- Mon projet est-il conforme avec les règles de ce SAGE ? oui non

Remarques complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

12 - Compatibilité du projet avec le document d'urbanisme et le PPRi :

- Mon projet est-il compatible avec le document d'urbanisme (PLU, POS, carte communale) en vigueur ? oui non
- Mon projet est-il conforme avec les règles du PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation) ? oui non sans objet

Remarques complémentaires :

.....

.....

.....

.....

13 - Mesures d'évitement, mesures de réduction et mesures compensatoires :

Préciser ici la liste des mesures d'évitement, de réduction et de compensation que vous vous engagez à mettre en oeuvre afin de ne pas porter atteinte au milieu aquatique et à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (article L211-1 du code de l'environnement)

MESURES D'EVITEMENT :

.....

.....

.....

.....

MESURES DE REDUCTION.....

.....

.....

.....

18 – Engagements du déclarant :

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus, annexe(s) comprise(s).

Je m'engage à :

- **réaliser mon projet conformément au dossier déposé**, sauf indication contraire de l'administration ou prescriptions particulières, imposées par arrêté préfectoral ou par récépissé;
- **informer de la date de démarrage du chantier, au moins 8 jours avant le début des travaux, et de la date d'achèvement prévisionnelle :**
 - la DDTM (ddtm-ser@gard.gouv.fr),
 - le service départemental de l'OFB (Office Français pour la Biodiversité) (sd30@ofb.gouv.fr) ;
- **en cas de problème ou d'incident :**
 - interrompre immédiatement les travaux et prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux,
 - prévenir immédiatement la gendarmerie nationale (17) et les pompiers (18),
 - prévenir dans les meilleurs délais la DDTM et le service départemental de l'OFB.
- **Précision obligatoire : autre demande d'autorisation déjà déposée pour le même projet (urbanisme, dérogation espèce protégée, demande de défrichement).....** Oui Non
 - Si oui : préciser la date du dépôt
 - Si oui : préciser le service auquel la demande a été faite
 -
 -
- **A COMPTER D'OCTOBRE 2022 TOUTE L'INSTRUCTION DU DOSSIER SE FAIT PAR UNE TELEPROCEDURE VIA L'APPLICATION "GUN env". J'ai bien noté que les échanges concernant l'instruction de mon dossier se feront exclusivement par échange de messages à l'adresse mail que j'ai indiquée en page 3 de ce formulaire.**

Fait à

Le

NOM et prénom du signataire :
(signature obligatoire du déclarant)

19 - Informations annexes :

Les dispositions du code de l'environnement suivantes sont rappelées :

- le fait de réaliser un ouvrage, une installation, des travaux ou une activité sans la déclaration requise, ou avant l'expiration du délai d'opposition, ou en cas de non respect des prescriptions attachées au projet, est puni de l'amende prévue pour la contravention de 5^{ème} classe (art. R216-12) ;
- toute modification apportée à l'ouvrage ou l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale, doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration (art. R214-39) ;
- la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de **3 ans** à compter de la date du récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque (art. R214-40-3) ;
- Vous êtes tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle (art. L216-4).

